

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	10 (1960)
Heft:	4
 Artikel:	Espions fribougeois
Autor:	Niquille, Jeanne
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-79856

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ESPIONS FRIBOURGEOIS

Par JEANNE NIQUILLE

Un spécialiste de l'histoire militaire de la Suisse, Johannes Haene, affirmait, il y a une quarantaine d'années, que le service de renseignements était autrefois l'«objet de la plus grande attention» et qu'il paraissait «avoir mieux fonctionné en général chez les Confédérés que chez l'ennemi»; il en donnait des exemples tirés de l'histoire des guerres de Bourgogne et des troubles du début du seizième siècle¹. Avant Haene, Delbrück avait démontré que, en 1315 déjà, les renseignements fournis par les espions schwyzois avaient beaucoup aidé les Suisses à vaincre l'armée autrichienne à Morgarten².

Nous n'avons pas de détails, faute de sources, sur l'organisation de l'espionnage fribourgeois du douzième au quatorzième siècle. En revanche, nous trouvons, du quinzième au dix-huitième siècle, dans les comptes des trésoriers et dans ceux des baillis ainsi que dans les recueils de mandats et dans les procès-verbaux du conseil de guerre, de nombreuses preuves que le gouvernement de Fribourg ne négligeait aucun moyen de connaître les faits et gestes de ses ennemis et de ceux qui pouvaient le devenir; c'est ce qu'un texte officiel de 1613 appelait «tenir bon œil sur les voisins.»³

¹ JOHANNES HAENE, *L'organisation militaire des anciens Suisses* (Histoire militaire de la Suisse, 3^e cahier), p. 20—21.

² HANS DELBRÜCK, *Geschichte der Kriegskunst im Rahmen der politischen Geschichte*, III, Berlin, 1907, p. 573 et 576.

³ Archives de l'Etat de Fribourg, *Livre des mandats* n° 3, f. 43. Tous les documents cités dans cet article se trouvent aux Archives de l'Etat de Fribourg.

Sans posséder un service permanent de renseignements ni se ruiner en espions, les magistrats fribourgeois n'attendaient pas que le pays fût en guerre pour chercher à savoir ce qui se tramait dans les alentours et même dans des contrées assez lointaines. Par expérience, les petits pays sont méfiants, car ils ont appris, à leurs dépens, que le désir de paix ne suffit pas; à tout moment, ils peuvent être entraînés, contre leur gré, dans les conflits des grands, foulés et envahis par des armées étrangères.

C'est ce qu'exprimait, en 1639, au cours de cette guerre de Trente-Ans qui causa tant de soucis et de dommages aux Suisses, le sage conseil de guerre fribourgeois. «Un bon moyen, le meilleur même, disait-il, de ne pas être surpris par une attaque imprévue, c'est l'emploi d'émissaires et d'espions (...); c'est pourquoi les chefs des bailliages-frontières ne doivent pas négliger de s'enquérir de l'attitude de leurs voisins ni épargner la dépense pour découvrir ce qui se passe hors de chez eux.»⁴

C'est ce que pensaient déjà, sans l'écrire, tout au début du quinzième siècle, les dirigeants politiques et militaires de la ville. Au cours de l'année 1403, alors qu'ils n'étaient pas en guerre, ils dépechèrent douze fois des espions à Berne, en Bourgogne et dans des lieux secrets, dont les noms ne sont pas révélés⁵; l'année suivante, ils en envoyèrent dix-neuf fois à Schaffhouse, à Chambéry et ailleurs⁶.

La moindre rumeur de troubles ou d'exercices militaires dans les environs mettait les magistrats en alerte. Le 19 septembre 1616, par exemple, ils apprenaient, par les racontars d'un marchand de Lyon, que le Pays de Vaud allait être attaqué au cours des trente prochains jours et repris aux Suisses; aussitôt ils envoyèrent à leurs baillis l'ordre d'être attentifs et vigilants; celui de Châtel-Saint-Denis, Benoît Studer, expédia un espion dans le Lavaux et deux dans la région de Morges voir ce qui s'y passait⁷.

⁴ *Livre auxiliaire* n° 38, 17 février 1639.

⁵ *Compte Trés.* n° 2, p. 12, 13; n° 3, p. 13, 14, 47, 48.

⁶ *Compte Trés.* n° 4, p. 14, 18; n° 5, p. 30, 32, 33, 34, 38, 39, 42, 45, 60.

⁷ *Livre des mandats* n° 3, f. 77—78; *Compte du bailli de Châtel* 1616—1617.

Trois ans plus tard, en 1619, à la fin d'octobre, les Fribourgeois furent avisés que les Bernois — qui étaient tantôt leurs alliés et tantôt leurs ennemis — organisaient un concours de tir à Montreux. «Nos voisins vont tirer dans le Lavaux», écrivirent-ils. L'époque et le lieu de cette fête parurent suspects aux Fribourgeois qui intimèrent à leurs baillis de Rue et de Châtel l'ordre de doubler les gardes des passages et des châteaux et d'envoyer secrètement des espions dans le Pays de Vaud afin d'apprendre si ce tir n'avait pas un but caché et ne servait pas à masquer une levée de troupes⁸. Ce qui fut fait, par le bailli de Châtel au moins⁹. De son côté, le gouvernement chargea quatre hommes de Fribourg d'aller se promener chez les voisins pour observer leurs faits et gestes¹⁰.

A chaque nouvelle d'une inspection des troupes bernoises, Fribourg dressait l'oreille et s'empressait de déléguer au-delà de la Singine et dans les bailliages vaudois des agents secrets qui devaient écouter ce qui s'y disait, voir ce qui s'y faisait¹¹. Très souvent, ce n'était qu'une fausse alerte: de simples exercices ou contrôles militaires avaient été pris pour des préparatifs de guerre.

Parfois, cependant, il s'agissait bien d'intentions belliqueuses. Après la mort de la duchesse de Nemours, par exemple, la question de Neuchâtel inquiéta fort les Fribourgeois. Alors que plusieurs prétendants se disputaient la souveraineté de la principauté, le roi de Prusse se la fit attribuer. En décembre 1707, le conseil de guerre déléguait le capitaine Buman à Cheyres et l'ancien bailli Tobie Castella à Delley et à Portalban pour observer ce qui se passait de l'autre côté du lac et au-delà des frontières¹². On ne sait pas quel fut le résultat de ces deux voyages. Mais le 5 janvier 1708, les magistrats furent avisés que le roi de France, c'était Louis XIV, se préparait à envahir la principauté prussienne de

⁸ *Livre des mandats* n° 3, f. 101 verso.

⁹ *Compte du bailli de Châtel* 1619—1620.

¹⁰ *Compte Trés.* n° 415, p. 23—24.

¹¹ *Livre auxiliaire* n° 38, 19 août 1651, 20 mai 1653, 8 juillet 1655; *Manual* n° 202, f. 180 verso, 253 verso; n° 203, f. 14 verso, 36 verso, 92 verso, 124 verso, 143, 145; n° 206, f. 191 verso, 192 verso, 231; *Compte du bailli de Corbières* 1653—1654.

¹² *Livre auxiliaire* n° 38, 19 décembre 1707.

Neuchâtel et que Berne avait décidé de lever 4000 hommes pour les opposer à l'armée française.

Un conflit armé risquait donc d'éclater dans le voisinage immédiat, dans ce pays de Neuchâtel qui était depuis 1290 l'allié de Fribourg¹³. Le conseil de guerre se réunit immédiatement sous la présidence de l'avoyer. Sur le champ, on écrivit à des correspondants que l'on avait à Poligny et à Besançon pour avoir des nouvelles sûres et le trésorier d'Alt fut chargé d'expédier des espions à Neuchâtel, à Cerlier, à Nidau et dans la région. Pour sa part, le bailli de Grandson, Jean-Georges Ernst, fut prié «d'envoyer des nouvelles des armées ou des dangers qu'il apercevrait»¹⁴. Quatre jours plus tard, deux Fribourgeois, l'aubergiste Giroud et Caspar Helfer partaient pour la Bourgogne, sur l'ordre du conseil de guerre, afin de se renseigner ; les baillis de Vuissens et de Saint-Aubin devaient eux aussi déléguer de temps en temps des gens sensés (*verständige leuth*) dans les environs afin de voir ce qui s'y tramait et d'en rendre compte au gouvernement de Fribourg¹⁵. Le 21 janvier encore, le conseil de guerre renouvelait l'ordre d'envoyer des espions¹⁶.

En fait, il ne se passa rien et pourtant l'inquiétude des Fribourgeois avait été fondée. Louis XIV avait eu vraiment l'intention d'envahir le comté de Neuchâtel ; mais, comme les Bernois se préparaient à une résistance vigoureuse, le roi, redoutant une campagne d'hiver, avait renoncé, paraît-il, «à faire triompher ses desseins par la force»¹⁷. Les Fribourgeois en furent donc quitte pour la peur et quelques écus versés aux espions.

L'espionnage naturellement était intensifié dès qu'une menace précise de conflit armé planait sur la ville-même. Quand la Savoie eut déclaré la guerre au duc d'Autriche, en septembre 1445¹⁸, Fribourg n'arriva pas à savoir s'il était inclus ou non dans les

¹³ *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, I, Fribourg, 1839, p. 133.

¹⁴ *Livre auxiliaire* n° 38, 5 janvier 1708.

¹⁵ *Ibidem*, 9 janvier 1708.

¹⁶ *Ibidem*, 21 janvier 1708.

¹⁷ JOHANNES DIERAUER, *Histoire de la Confédération suisse*, Traduction A. Reymond, IV, Lausanne, 1913, p. 180.

¹⁸ GASTON CASTELLA, *Histoire du canton de Fribourg*, Fribourg, 1922, p. 107.

hostilités contre son souverain, mais l'avoyer Guillaume d'Avenches, alerté, chargea trois fois le même espion d'aller inspecter les alentours¹⁹; d'autres agents encore furent envoyés à Genève et en Valais «pour chouses secreitez»²⁰.

Berne prit le parti de la Savoie et, en 1446, Fribourg était entouré d'ennemis sans que l'état de guerre fût établi. La trahison de Guillaume d'Avenches vint encore augmenter les craintes des Fribourgeois. Un service d'espionnage fut organisé²¹, qui fut intensifié encore et devint même quasi permanent, en 1447, quand les pilleries et les attaques sournoises de ses voisins eurent mis la ville en très mauvaise posture²².

Poussé à bout, Fribourg se vit obligé de déclarer la guerre à la Savoie, le 17 décembre 1447 et Berne, à son tour, déclara la guerre à Fribourg, le 4 janvier 1448. Il n'y eut pas de grande bataille; les soldats ennemis ne franchirent pas les fortifications redoutables de la ville de Fribourg, mais ils saccagèrent et dévastèrent les villages sans défense des Anciennes Terres.

Dans cette campagne d'escarmouches et de coups de main, les espions fribourgeois se montrèrent très actifs. Ils n'avaient plus à sonder les intentions belliqueuses des voisins, qui n'étaient que trop connues. Ils furent employés dès lors à nuire, c'est-à-dire à exercer des représailles par le fer et le feu. Quatre espions furent récompensés pour avoir incendié une maison et tué deux hommes à Villa-Saint-Pierre et fait dégringoler un troisième ennemi à la Geisalp²³. Un espion fut envoyé bouter le feu à Lentigny et à Villarimboud, deux autres allèrent allumer des incendies à Eyssy, à Oleyres, à Chandon, à Ponthaux et à Noréaz; cinq enfin exécutèrent le même travail à Middes, à Torny-Pittet et à Corserey²⁴. Tous ces villages abritaient des partisans de Guillaume d'Avenches,

¹⁹ *Compte Trés.* n° 86, p. 18.

²⁰ *Ibidem*, p. 44; n° 87, p. 27.

²¹ *Compte Trés.* n° 87, p. 26, 33, 34, 53, 56, 63; n° 88b, f. 11, 14, 14verso.

²² *Compte Trés.* n° 90, p. 263, 264, 266, 267, 268, 273, 276, 277, 279, 280, 283, 284, 287, 290, 293.

²³ *Compte Trés.* n° 91, p. 154.

²⁴ *Ibidem*, p. 151—152.

l'ancien avoyer, devenu l'ennemi numéro un de la ville qu'il avait gouvernée.

Fribourg fut vaincu dans cette guerre de Savoie. Sa défaite ne peut être imputée ni à un défaut de préparation militaire ni à une faiblesse ou une erreur du service de renseignements : abandonnés par l'Autriche, les Fribourgeois ne pouvaient opposer à la puissante coalition berno-savoyarde que des forces insuffisantes.

Quand, après une paix humiliante, ils se furent réconciliés avec leurs ennemis de la veille en devenant les sujets de la Savoie et les alliés de Berne, ils auraient bien voulu rester à l'écart des conflits de leurs grands voisins. Berne les entraîna de force dans la guerre contre Charles-le-Téméraire. Dès le début de l'année 1474, Fribourg avait dépêché deux espions, Jean Bosset et Jean Schorro, «sur les marches de Bourgoignie», observer ce qui se passait chez l'ennemi²⁵; dans les deux années suivantes, 1475 et 1476, des espions à la solde de Fribourg sillonnèrent fréquemment le Pays de Vaud — qui appartenait à la Savoie, alliée de la Bourgogne —, Lausanne, Genève, le Pays de Gex²⁶.

Durant le conflit avec Charles-le-Téméraire, Fribourg avait épié l'ennemi d'entente avec Berne. Lors de la conquête du Pays de Vaud et, plus tard, dans les deux guerres de Villmergen, l'espionnage fribourgeois fut dirigé entièrement contre Berne.

Dès octobre 1535, les intentions guerrières des magistrats des bords de l'Aar inquiétèrent le conseil de Fribourg qui écrivit à son bailli d'Orbe-Echallens, Josse Frytag, de faire son possible pour renseigner ses compatriotes sur tout ce qui se passait dans la région²⁷. On savait, en Suisse, que les Bernois voulaient aller libérer Genève des attaques savoyardes et, quand ils eurent formellement déclaré la guerre au duc, la diète réunie à Lucerne, le 19 janvier 1536, chargea Fribourg et Soleure d'envoyer dans le camp bernois des espions qui tiendraient les Suisses au courant des plans et des ordres des chefs militaires; il serait même bon, disait le recès de

²⁵ *Compte Trés.* n° 143, p. 22.

²⁶ *Compte Trés.* n° 145b, Mission a cause des cours de guerre; n° 146, p. 22; n° 147, p. 20, 27, 54, 55, 58, 59, 61, 62, 67, 70, 71; n° 148b, f. 18verso, 29, 84.

²⁷ *Manual* n° 53, 21 octobre 1535.

la diète, que ces agents se fissent enrôler comme volontaires dans l'armée bernoise²⁸.

Ces cas où l'espionnage fribourgeois était demandé par la diète étaient plutôt rares; le plus souvent, Fribourg travaillait de sa propre initiative, sur l'ordre de ses chefs militaires et politiques. Au quinzième siècle, l'avoyer, les bannerets, le bourgmestre, les conseillers²⁹ et parfois plus spécialement certains d'entre eux choisissaient, dirigeaient et payaient les agents secrets. Durant la guerre de Savoie, Jean Gambach et le Conseil temporaire des VIII semblent avoir été les chef responsables du service d'espionnage³⁰.

Au seizième siècle, quand la ville de Fribourg eut fait quelques conquêtes territoriales et organisé ses Anciennes Terres et ses bailliages, les bannerets et les baillis s'occupèrent spécialement des espions³¹. Même à cette époque, toutefois, l'avoyer, chef suprême du gouvernement et des milices, avait toujours le droit d'envoyer où bon lui semblait des gens susceptibles de lui fournir les renseignements qu'il désirait³². Il était d'ailleurs le président du conseil de guerre qui fonctionnait en période de troubles et, en 1638, durant la guerre de Trente-Ans, en 1653, pendant la guerre des Paysans, une décision de ce conseil attribua à l'avoyer et au trésorier seuls la direction des espions³³. En 1656, ce même conseil de guerre, qui avait aussi à sa tête l'avoyer, donnait au colonel du régiment du pays (*Landesoberst*), au trésorier et aux bannerets le pouvoir de choisir les agents secrets et leur recommandait — chose rare — de ne pas regarder à la dépense, dans ce domaine³⁴. En 1664, les espions étaient dirigés conjointement par le trésorier et le chancelier³⁵;

²⁸ *Recès fédéraux*, IV, 1c, p. 606.

²⁹ *Compte Trés.* n° 1a, p. 13; n° 3, p. 13; n° 5, p. 33; n° 7, p. 51; n° 11, p. 6; n° 17, p. 22; n° 24, p. 37; n° 56, p. 48.

³⁰ *Compte Trés.* n° 87, p. 53, 56, 63; n° 90, p. 268, 273, 279, 283, 286.

³¹ *Compte Trés.* n° 276, f. 24verso, 29verso; n° 279, f. 24, 26verso, 32verso; n° 280, f. 15verso, 24; *Compte du bailli de Font* 1525—1530; *Compte du bailli de Montagny* 1542 et 1543.

³² *Compte Trés.* n° 366, f. 22verso, 28.

³³ *Livre auxiliaire* n° 38, 31 mars 1638 et 20 mai 1653.

³⁴ *Manual* n° 207, f. 21verso.

³⁵ *Livre auxiliaire* n° 38, 30 juillet 1664.

en 1690, par le chancelier seul³⁶; en 1696, par l'avoyer, le trésorier et le chancelier réunis³⁷. Tout cela démontre qu'il n'y avait pas, à Fribourg, de service permanent d'espionnage et qu'on l'organisait suivant les besoins du moment et les capacités des différents magistrats en charge. Le fait, cependant, que l'avoyer, chef suprême de l'Etat, s'en occupait le plus souvent, montre l'importance qu'on attachait au choix et à la direction des espions.

Ceux-ci étaient recrutés dans les milieux les plus divers. Les documents de la première moitié du quinzième siècle les appellent «hommes secroits, messagies secroits, compagnions secroits, personnes ou gens secroites³⁸»; dès 1476, on trouve le terme d'«espies³⁹» et dans les comptes du seizième siècle, qui sont souvent rédigés en allemand, «specher, spär, späher, heimliche gsellen, heimliche lütten, kundschafter ou erkundiger»⁴⁰; le nom latin d'«explorator» est plutôt rare⁴¹; celui d'«exprès» aussi⁴²; en 1656, la forme actuelle de «spionen» fait son apparition⁴³.

Quelquefois les comptes, au moment du payement de la mission, livraient les noms des agents employés; mais, le plus souvent, on ne les révélait pas afin de rendre l'espionnage plus facile et d'en diminuer les risques.

Nous ne savons pas comment les magistrats fribourgeois procédaient au recrutement des espions, mais nous connaissons les conseils qu'ils donnaient parfois aux baillis à ce sujet. Choisissez,

³⁶ *Ibidem*, 6 septembre 1690.

³⁷ *Ibidem*, 8 mars 1696.

³⁸ *Compte Trés.* n° 1a, p. 13, 19; n° 2, p. 13; n° 3, p. 13; n° 4, p. 14, 18; n° 15, p. 15, 27; n° 16, p. 100; n° 17, p. 22; n° 18, p. 49; n° 41, p. 27; n° 56, p. 48; n° 144, p. 31.

³⁹ *Compte Trés.* n° 147, p. 27, 55, 58, 64, 66; n° 148b, f. 17.

⁴⁰ *Compte Trés.* n° 267, f. 20; n° 276, f. 24verso; n° 279, f. 10; n° 280, f. 24; n° 288, f. 27; n° 320, f. 29verso; *Compte du bailli de Rue* 1563—1564; *Compte du bailli de Font* 1575—1576; *Compte Trés.* n° 366, f. 22verso; *Compte du bailli de Rue* 1592—1593; *Compte du bailli de Gruyère* 1603—1604; *Compte Trés.* n° 427, p. 79.

⁴¹ *Compte du bailli d'Estavayer* 1636—1637.

⁴² *Compte du bailli de Châtel* 1704—1705, 1705—1706; *Compte du bailli d'Attalens* 1707—1708.

⁴³ *Compte Trés.* n° 452, p. 38; n° 453, p. 109.

leur disaient-ils, des personnes de confiance⁴⁴, des gens capables⁴⁵, raisonnables, discrets⁴⁶ et surtout modestes⁴⁷ et prudents⁴⁸.

Les baillis chargeaient parfois leurs huissiers ou sautiers de ces missions délicates et dangereuses⁴⁹; il arrivait aussi à l'avoyer, aux conseillers et aux bannerets de transformer les courriers et les messagers habituels du gouvernement en agents secrets⁵⁰. Ce mode de faire, toutefois, n'était pas toujours le meilleur: même sans la livrée, ces gens pouvaient être reconnus comme les employés d'un voisin ennemi ou suspect.

Mieux valait user d'observateurs dont personne ne pouvait se méfier, de gens d'apparence modeste et passant inaperçus. En 1411, par exemple, le trésorier chargea un cordonnier anonyme d'une mission secrète à Fribourg-en-Brisgau⁵¹; en 1448, l'avoyer et Jean Gambach envoyoyaient «en certains lieux secret» un valet de forge et un mercier de l'Auge⁵²; en 1450, 1452 et 1613, un espion fribourgeois à la solde du gouvernement était un boucher⁵³; en 1452 et 1475, c'était un paysan⁵⁴. En 1625, le bailli de Rue envoyait un maçon prénommé Antoine à Oron et à Moudon, voir ce que pouvait bien cacher une levée de troupes qu'y faisaient les Bernois⁵⁵; en 1632—1633, c'était un fermier, Jean Vionet, qui allait, pour espionner, de Rue dans le Lavaux⁵⁶.

Il y avait même parmi les espions fribourgeois des moines, des prêtres et des femmes. Dans le second semestre de l'an 1410, le

⁴⁴ *Livre des mandats* n° 4, f. 41verso.

⁴⁵ *Ibidem* n° 4, f. 93verso; n° 5, f. 149verso.

⁴⁶ *Livre auxiliaire* n° 38, 19 février 1643.

⁴⁷ *Compte du bailli de Gruyère* 1603—1604; *Manual* n° 206, f. 245verso; *Livre des mandats* n° 5, f. 270.

⁴⁸ *Livre des mandats* n° 5, f. 248.

⁴⁹ *Compte du bailli de Valruz* 1553—1554; *Compte du bailli de Rue* 1577—1578; *Compte du bailli de Montagny* 1602—1603; *Compte du bailli de Gruyère* 1604—1605.

⁵⁰ *Compte Trés.* n° 118, p. 33; n° 140, p. 10.

⁵¹ *Ibidem*, n° 18, p. 30.

⁵² *Ibidem*, n° 92, p. 84.

⁵³ *Ibidem*, n° 96, p. 30; n° 99bis, p. 50; n° 409, p. 21.

⁵⁴ *Ibidem*, n° 100, p. 11; n° 146, p. 47.

⁵⁵ *Compte du bailli de Rue* 1625—1626.

⁵⁶ *Ibidem* 1632—1633.

frère Peterli Mercier fit, comme espion du gouvernement, un voyage qui dura trois semaines et un moine augustin, don Bussi, travaillait, durant la même période, comme agent secret du banneret de l'Auge⁵⁷; en 1449, le trésorier rétribuait un Cordelier «tramis en certain luef secreit par monsieur lancien avoye et Jehan Gambach», les chefs du service de renseignements⁵⁸; en 1515, un prêtre anonyme recevait la somme de 7 livres 3 sols et 4 deniers pour espionnage au service du gouvernement de Fribourg⁵⁹.

Et l'on employa même, quelques fois, au quinzième et au seizième siècle, des femmes comme agents secrets. En 1446, le trésorier paya dix sols à une espionne⁶⁰; le sol avait, en ce temps, une valeur d'achat de plus de cinq francs⁶¹. Pendant les guerres de Bourgogne, il est question, à deux reprises, de deux espionnes: c'étaient des Payernoises à la solde de Fribourg. Elles connurent le sort tragique de beaucoup d'agents secrets: tombées aux mains de l'ennemi, elles furent pendues près de Moudon⁶². Le premier bailli de Rue, Guillaume Guidola, utilisa, au début de son administration, en 1536, une femme, «une espie», qu'il chargea de parcourir les alentours, devenus depuis peu bernois, «pour scavoir des nouvelles»; son travail fut payé deux florins⁶³.

On espérait que l'ennemi se méfierait peu de ces émissaires à l'allure modeste et pacifique; pour le tromper plus aisément, les Fribourgeois du quinzième siècle eurent même l'astuce de recourir aux services des lépreux. Ces malheureux ne passaient certes pas inaperçus, puisqu'ils devaient agiter une cliquette ou «carquavel» pour avertir du danger de contagion ceux qu'ils rencontraient sur leur chemin⁶⁴; mais on supposait que la crainte de la maladie rendrait l'ennemi moins soupçonneux et moins curieux.

⁵⁷ *Compte Trés.* n° 16, p. 49.

⁵⁸ *Ibidem* n° 93, p. 21.

⁵⁹ *Ibidem* n° 225, p. 47.

⁶⁰ *Ibidem* n° 87, p. 63.

⁶¹ CÉRENVILLE-GILLIARD, *Moudon sous le régime savoyard*, MDSR, Seconde série, T. XIV, Payot, 1929, p. XXX.

⁶² *Compte Trés.* n° 147, p. 70; n° 148b, f. 18.

⁶³ *1er compte du bailli de Rue 1536.*

⁶⁴ JEANNE NIQUILLE, *La léproserie de Bourguillon*, Annales Fribourgeoises 1956, p. 57.

En 1448, en pleine guerre de Savoie, un lépreux Jehan Ferrerez consentit à aller en Autriche, porter un message secret du conseil de Fribourg au duc Albert. Le danger était grand puisque l'agent fribourgeois devait traverser les territoires ennemis; Ferrerez réussit cependant à remplir sa mission, mais, au retour, il fut grossièrement traité, battu, blessé et privé de sa monture⁶⁵. Durant la même guerre, un pensionnaire de Bourguillon, le lépreux Bonamour, fut posté comme sentinelle devant les remparts de Fribourg et chargé sans doute d'épier tous ceux qui s'approchaient des fortifications⁶⁶.

La plupart des espions étaient de condition modeste et circulaient à pied même quand ils devaient franchir de grandes distances. Il arrivait aussi qu'on fit appel à des gens huppés, plus habiles à procurer certains renseignements secrets parce qu'ils pouvaient pénétrer dans des milieux fermés aux gens du peuple. A plusieurs reprises, sur l'ordre du conseil, les baillis en personne allèrent faire de l'espionnage dans le Pays de Vaud. Vers 1525, Marmet Frytag, le bailli de Font, alla se promener à Yverdon voir s'il y avait une garnison dans la ville⁶⁷. En 1542, le bailli de Montagny, Benoît Werly, se rendit à cheval, plusieurs fois, à Yverdon, à Moudon, à Avenches et à Payerne pour renseigner le conseil et les bannerets de Fribourg sur ce qui s'y passait⁶⁸. Henri Lamberger, le bailli de Rue, fit, en 1588, de l'espionnage à Evian et à Thonon⁶⁹. Un de ses successeurs à Rue, Nicolas Meyer, se rendit, en 1600, à Morges et à Lausanne voir ce qu'y préparaient les Bernois⁷⁰. Un autre bailli de Rue déléguua, en 1637—1638, le plus noble de ses administrés, François de Maillardoz, à Vevey, à Cully, à Lausanne, à Moudon et à Lucens, afin de recueillir chez les amis et connaissances qu'il y possédait tous les renseignements susceptibles d'intéresser le gouvernement fribourgeois⁷¹. En décembre 1655, avant

⁶⁵ *Compte Trés.* n° 92, p. 77.

⁶⁶ *Compte Trés.* n° 96, p. 53.

⁶⁷ *Compte du bailli de Font 1525—1530.*

⁶⁸ *Compte du bailli de Montagny 1542.*

⁶⁹ *Compte du bailli de Rue 1588—1589.*

⁷⁰ *Ibidem 1600—1601.*

⁷¹ *Compte du bailli de Rue 1637—1638.*

que se déclanchât la première guerre de Villmergen, l'agent surveillant les préparatifs militaires des Bernois pour en informer, par écrit, le colonel de Reynold, qui était à la tête des troupes fribourgeoises, était un membre de la famille de Diesbach⁷². Les agents de cette catégorie, baillis, patriciens et nobles circulaient naturellement à cheval.

Enfin, si l'on considère l'origine des espions à la solde du gouvernement, on constate que la grande majorité d'entre eux étaient des indigènes. On rencontre cependant, en 1447, un Valaisan, un Neuchâtelois et deux étrangers qui travaillaient secrètement pour le compte de Fribourg⁷³; en 1476, plusieurs Vaudois et Vaudoises⁷⁴.

Ce dangereux métier ne rapportait guère à qui l'exerçait; la rétribution toutefois était plus forte pour les agents riches que pour les espions obscurs. Ceux-ci étaient payés à la journée. Au début du quinzième siècle, ils recevaient 3 à 4 sols par jour de voyage ou d'absence, s'ils allaient à pied⁷⁵; les espions montés percevaient des salaires doubles à cause de l'entretien du cheval⁷⁶. Ces tarifs augmentèrent à mesure que le pouvoir d'achat de la livre diminuait. La rétribution de l'agent-piéton s'élevait, au milieu du quinzième siècle, à 7 sols⁷⁷; cent ans plus tard à 1 livre soit 20 sols⁷⁸; au dix-septième siècle, le salaire quotidien d'un espion atteignait 3 livres⁷⁹.

Toutefois, si l'agent appartenait au personnel administratif, c'est-à-dire s'il était, de sa profession, courrier, sautier ou huissier, et percevait déjà de ce fait un traitement fixe, il ne touchait qu'une demi-solde d'espion pour ce service extraordinaire⁸⁰.

⁷² *Manual* n° 206, f. 250.

⁷³ *Compte Trés.* n° 90, p. 268, 286, 290, 293.

⁷⁴ *Ibidem* n° 147, p. 61; n° 148b, f. 18.

⁷⁵ *Ibidem* n° 10, p. 30; n° 11, p. 6, 7, 17; n° 13, p. 14; n° 16, p. 50.

⁷⁶ *Ibidem* n° 58, p. 32; n° 90, p. 283—284.

⁷⁷ *Ibidem* n° 90, p. 287; n° 96, p. 25; n° 120, p. 29.

⁷⁸ *Ibidem* n° 317, f. 19; *Compte du bailli d'Attalens* 1577.

⁷⁹ *Compte du bailli de Châtel* 1600—1601, 1630—1631; *Compte du bailli de Rue* 1637—1638.

⁸⁰ *Compte Trés.* n° 118, p. 33; n° 140, p. 10; n° 328, f. 40verso; *Compte du bailli d'Estavayer* 1575—1576; *Compte du bailli de Montagny* 1602—1603.

Ces rétributions étaient celles des agents de condition modeste. Généralement les espions d'un rang social plus élevé coûtaient plus cher. La journée des deux moines-espions employés par le gouvernement de Fribourg, en 1410, était évaluée à 5 sols⁸¹. Quand un bailli en personne se déplaçait pour inspecter le Pays de Vaud, il exigeait parfois pour lui des honoraires plus élevés que ceux qu'il donnait à ses agents⁸². Et l'on arrivait à des sommes assez fortes quand il s'agissait, non plus de rétribuer un espion, mais de faire un cadeau à un personnage haut placé qui s'était mué occasionnellement en agent secret. En 1446 et en 1453, des espions de qualité furent gratifiés chacun d'un cheval⁸³; en 1637—1638, François de Maillardoz reçut, pour ses services bénévoles, 20 florins petit poids du bailli de Rue⁸⁴.

Salaires ou cadeaux étaient délivrés à l'agent au retour de sa mission; quelques fois, cependant, on versait un acompte au partant, incapable sans doute de faire face aux dépenses du voyage qu'il devait entreprendre⁸⁵.

Une seule fois, à ma connaissance — et ce fut pendant la guerre de Savoie — Fribourg fit exceptionnellement appel à deux agents qui furent engagés, non pour une mission seulement, mais pour une période de trois mois. Un contrat écrit, signé par le chancelier Cudrefin, leur assurait un traitement mensuel de 12 florins et le gouvernement leur fournissait une monture⁸⁶. Ce cas paraît unique; habituellement les espions étaient payés à la journée et Fribourg n'avait pas de personnel régulier d'espionnage.

On ne sait d'ailleurs rien de ces deux agents de 1447: ni leurs noms, ni les travaux qui leur furent assignés; d'après les textes, c'étaient «des hommes secret qui doivent servir la ville» et qu'on expédiait «en certain luef secret».

Mais on connaît mieux un autre contrat passé avec un agent

⁸¹ *Compte Trés.* n° 16, p. 49.

⁸² *Compte du bailli de Font* 1525—1530; *Compte du bailli de Montagny* 1542—1543.

⁸³ *Compte Trés.* n° 87, p. 53; n° 101, p. 37.

⁸⁴ *Compte du bailli de Rue* 1637—1638.

⁸⁵ *Compte Trés.* n° 147, p. 55; n° 148b, f. 17.

⁸⁶ *Ibidem* n° 90, p. 279—280.

secret. Il a déjà été question tout à l'heure du lépreux Jehan Ferrerez qui, en 1448, risqua sa vie en allant porter un message au duc Albert d'Autriche. Durant la même guerre, le gouvernement chercha encore un autre Fribourgeois courageux, qui consentit à se rendre en Autriche. Hensli Sprengo se présenta pour cette mission périlleuse; par contrat passé le 13 avril 1448, les magistrats promirent de lui verser, à son retour, une pension viagère annuelle de dix livres; s'il mourait en cours de route, le même montant devait être payé à ses enfants durant une dizaine d'années. Sprengo rentra sain et sauf de son expédition et toucha sa prime annuelle jusqu'en 1473⁸⁷.

Tous les agents n'avaient pas la même chance. Le compte du premier semestre de l'année 1476 parle d'un espion envoyé par Guillaume Davrie à Lausanne et qui tomba aux mains de l'ennemi. Cet accident, qui ne devait pas être rare, n'est mentionné que parce que le malheureux avait touché un acompte de dix sols avant son départ⁸⁸. On ne connaît le sort des deux espionnes de Payerne, qui furent pendues à Moudon, en 1476, que parce qu'elles avaient, elles aussi, reçu de Pierre Ramu une avance de dix sols⁸⁹.

La même année, donc toujours pendant les guerres de Bourgogne, le trésorier de Fribourg versa 26 sols 8 deniers à la veuve de «Pierre Zilland pour quatre journées que ledit Pierre Zilland estoit alle espier ou pays, sur lequel viage il fust pendu»⁹⁰. On ne dit pas où il avait été envoyé, ni où il fut exécuté.

Les textes du quinzième siècle parlent presque toujours de lieux secrets⁹¹, ce qui nous prive des indications très précieuses que fourniraient des noms précis de localités. On peut affirmer cependant que le territoire bernois, qui comprenait aussi dès 1536 le Pays de Vaud, fut la zone que sillonnèrent le plus grand nombre

⁸⁷ *Manual* n° 2, f. 10, 33verso; *Compte Trés.* n° 92, p. 52; n° 96, p. 36; n° 100, f. 79; n° 139, p. 141, 32; n° 148b, f. 84.

⁸⁸ *Compte Trés.* n° 147, p. 55.

⁸⁹ *Ibidem* n° 148b, f. 17.

⁹⁰ *Ibidem* f. 84.

⁹¹ *Ibidem* n°. 88b, p. 11; n° 91, p. 153; n° 92, p. 82, 84; n° 93, p. 21; n° 147, p. 53.

des espions à la solde de Fribourg⁹². Mais ils allaient un peu partout en Suisse, de Genève à Schaffhouse⁹³; ils effectuaient même des voyages secrets et longs en Bourgogne⁹⁴, en Savoie⁹⁵, à Lyon⁹⁶, à Pontarlier⁹⁷, à Besançon⁹⁸, à Troyes⁹⁹, à Dijon¹⁰⁰, à Fribourg-en-Brisgau¹⁰¹.

Les agents envoyés de la ville de Fribourg par l'avoyer ou d'autres magistrats urbains revenaient, leur mission terminée, à leur point de départ pour rendre compte de leur expédition et toucher leur salaire. Les très nombreux espions des bailliages-frontières revenaient, leur tournée achevée, au chef-lieu et faisaient une relation orale de leur voyage au bailli. Celui-ci pouvait envoyer un rapport écrit aux magistrats de la capitale ou enfourcher son cheval pour porter lui-même à Fribourg les renseignements obtenus¹⁰².

Ce dernier mode, à vrai dire, ne plaisait pas trop au gouvernement: en période troublée, le bailli devait rester dans son château-fort¹⁰³, à la tête de sa petite garnison et non courir les grand'routes.

⁹² *Ibidem* n° 3, p. 47; n° 13, p. 14; n° 48b, f. 5; n° 108b, p. 45; *Compte du bailli de Rue* 1538; *Compte du bailli de Montagny* 1542; *Compte du bailli de Vaulruz* 1553—1554; *Compte du bailli de Gruyère* 1572—1573; *Compte du bailli d'Estavayer* 1575—1576, 1581—1582; *Compte du bailli de Châtel* 1584—1585.

⁹³ *Compte Trés.* n° 5, p. 60; *Compte du bailli de Rue* 1537, 1600—1601, 1603—1604, 1610—1611; *Compte du bailli d'Estavayer* 1610—1611; *Compte du bailli de Châtel* 1625—1626; *Compte Trés.* n° 432, p. 23.

⁹⁴ *Compte Trés.* n° 3, p. 14; n° 11, p. 6; n° 13, p. 13 et 14; n° 16, p. 49; n° 25, p. 19; n° 58, p. 32; n° 142, p. 19; n° 143, p. 22; n° 199, f. 8; *Compte du bailli d'Estavayer* 1610—1611.

⁹⁵ *Compte Trés.* n° 5, p. 60; *Compte du bailli de Rue* 1610—1611; *Compte du bailli de Romont* 1621—1622; *Compte du bailli d'Attalens* 1623—1624.

⁹⁶ *Compte Trés.* n° 120, p. 29; n° 199, f. 8.

⁹⁷ *Ibidem* n° 87, p. 33; n° 142, p. 18; n° 153, f. 8.

⁹⁸ *Compte du bailli d'Estavayer* 1575—1576.

⁹⁹ *Compte Trés.* n° 16, p. 50.

¹⁰⁰ *Ibidem* n° 18, p. 35.

¹⁰¹ *Ibidem*, p. 30.

¹⁰² *Compte du bailli d'Estavayer* 1562—1563; 1575—1576; *Compte du bailli de Gruyère* 1572—1573; 1600—1601; *Compte du bailli de Châtel* 1598—1599; 1613—1614; 1619—1620; *Livre des mandats* n° 2, f. 180; n° 3, f. 86verso.

¹⁰³ *Manual* n° 202, f. 180verso.

De plus, le conseil de Fribourg préférait la poste à pied aux courriers à cheval¹⁰⁴; c'est ce qui ressort d'une ordonnance du 6 août 1620 organisant d'une façon précise le service fribourgeois de transmission, qu'on appelait en langage officiel et allemand «die Fußposty». C'était par elle et non par des estafettes montées que les nouvelles devaient arriver à Fribourg.

Chaque bailli était invité à choisir dans sa résidence deux hommes jeunes et robustes, aptes et toujours prêts à courir la poste à pied. Il ne s'agissait pas pour eux de couvrir la distance des frontières du canton à la ville de Fribourg; des relais étaient prévus distants l'un de l'autre de moins de deux heures. Ainsi les dépêches des baillis d'Attalens et de Châtel devaient être dirigées sur Saint-Martin, d'où un homme de confiance les apportait à Rue; le courrier de Rue les prenait en charge jusqu'à Romont; de là, elles partaient pour Cottens où deux hommes de ce village des Anciennes Terres étaient chargés de les transporter rapidement jusqu'à Fribourg¹⁰⁵. C'était par des relais analogues que les messages des baillis de Gruyères, Bulle, Vaulruz et Vuippens, ainsi que ceux d'Estavayer et de Font arrivaient dans la capitale¹⁰⁶. L'heure de course était payée un bache; de nuit, le tarif était un peu plus élevé.

En dépit de cette ordonnance de 1620, on trouve fréquemment dans les comptes des baillis du dix-septième siècle des salaires payés à des courriers envoyés directement de Rue¹⁰⁷, de Châtel-Saint-Denis¹⁰⁸, d'Estavayer¹⁰⁹, de Montagny¹¹⁰, d'Attalens¹¹¹ jusqu'à Fribourg, ce qui prouverait que le système des relais n'avait pas donné les résultats qu'on en attendait.

¹⁰⁴ *Livre des mandats* n° 3, f. 28verso—29.

¹⁰⁵ *Ibidem*, f. 109; *Compte du bailli de Romont* 1620—1621; *Compte du bailli de Châtel* 1620—1621.

¹⁰⁶ *Livre des mandats* n° 3, f. 109; *Compte du bailli de Surpierre* 1624—1625.

¹⁰⁷ *Compte du bailli de Rue* 1624—1625; 1625—1626; 1657—1658; 1664—1665.

¹⁰⁸ *Compte du bailli de Châtel* 1631—1632; 1689—1690; 1695—1696.

¹⁰⁹ *Compte du bailli d'Estavayer* 1655—1656; 1689—1690.

¹¹⁰ *Compte du bailli de Montagny* 1664—1665.

¹¹¹ *Compte du bailli d'Attalens* 1686—1687; 1688—1689.

Toutes les petits faits cités jusqu'ici se rapportaient à l'espionnage militaire ou politique. Fribourg toutefois avait aussi ses espions de police. En 1456, Hensli Walcher, Surer et d'autres encore furent envoyés «espier et prendre Uelli Huober, ver la Singina»; cet homme devait être cherché et conduit à Fribourg pour répondre d'un crime dont l'accusait un meurtrier arrêté à Nidau¹¹². En 1476, plusieurs compagnons secrets furent envoyés «defurs pour chosez secretez et pour prendre certaines gens»; ils étaient donc chargés de trouver et d'appréhender certains inculpés¹¹³. En 1566, Othmar, l'ancien sautier, fut envoyé à la foire de Gruyères, où il devait épier les bouchers allemands venus pour y acheter du bétail¹¹⁴.

Plus tard, en 1709, alors que l'exportation du blé était interdite, le bailli d'Estavayer fit surveiller par des agents secrets (*Ausspecher*) les bords du lac pour voir si des barques chargées de grain quittaient le territoire fribourgeois; cinq fois, le jeudi, il envoya au marché hebdomadaire de Neuchâtel des émissaires chargés d'épier les agriculteurs fribourgeois qui y offraient les produits de leurs champs; deux fois, il déléguera un surveillant à Moudon¹¹⁵.

Le bailli de Montagny agit de même en 1713—1714; pour empêcher la sortie des céréales fribourgeoises, il déléguera des espions (*Späher*) à la Bibera, à Domdidier, à Gletterens et dans tous les villages proches de Payerne; cette surveillance coûta à la bourse publique la somme de 160 livres¹¹⁶.

Les cas de ce genre sont cependant beaucoup plus rares que les envois d'espions politiques et militaires, la surveillance, la poursuite et la prise des délinquants étant habituellement confiées, autrefois comme aujourd'hui, aux gardiens vigilants des lois que sont les agents de police.

En ce qui concerne l'espionnage militaire, le plus intéressant pour l'histoire fribourgeoise serait évidemment de savoir quelle fut, dans chaque cas, dans chaque période de guerre, l'efficacité

¹¹² *Compte Trés.* n° 107, p. 28.

¹¹³ *Ibidem* n° 148b, f. 29.

¹¹⁴ *Ibidem* n° 328, f. 40verso.

¹¹⁵ *Compte du bailli d'Estavayer* 1709—1710.

¹¹⁶ *Compte du bailli de Montagny* 1713—1714.

du service de renseignements. Une décision gouvernementale du 18 novembre 1655 chargeait le secrétaire du conseil de noter soigneusement, dans un registre spécial, tous les avis, toutes les nouvelles d'ordre militaire fournis par les espions et les correspondants des magistrats¹¹⁷. Ce volume n'a jusqu'ici pas été retrouvé et c'est fort dommage, car il aurait permis peut-être de porter un jugement sur les espions de l'époque. On ne se trompera cependant pas en disant, en guise de conclusion, que si la ville de Fribourg, avant 1798, ne fut jamais envahie par des soldats ennemis, elle le dut certainement à l'excellence de ses fortifications, mais aussi à la prudence de ses autorités, qui, toujours averties à temps du danger par leurs espions, surent fermer leurs portes et garnir leurs remparts de façon à décourager des assaillants éventuels.

¹¹⁷ *Manual* n° 206, f. 228verso.